

37ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
Saint-Kitts-et-Nevis
(Genève, le 19 janvier 2021)

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les évolutions positives enregistrées durant la période sous examen, notamment concernant la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Nous souhaitons formuler cinq recommandations à Saint-Kitts-et-Nevis :

- 1) Adopter une législation nationale sur les réfugiés, des politiques et des procédures administratives en la matière de sorte que le pays respecte pleinement les obligations que lui impose la Convention relative au statut des réfugiés.
- 2) Fixer l'âge du consentement au mariage à 18 ans, sans exception.
- 3) Adopter une législation nationale pour garantir l'accès à toutes les personnes aux services de santé sexuelle et procréative.
- 4) Consacrer le droit à l'éducation pour tous dans la Constitution nationale et dans sa législation ainsi que de garantir la gratuité des douze premières années d'enseignement.
- 5) Dépénaliser les rapports sexuels entre personnes consentantes de même sexe et collaborer avec les organisations de la société civile et les partenaires internationaux pour informer le public sur les thèmes de la non-discrimination et de l'inclusivité.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à Saint-Kitts-et-Nevis pour la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.